

# Le “décret pour tous et par tous”, remède au déficit démocratique ?

Dossier réalisé par Louise Vanderkelen et Clément Boileau

## C'est vous qui le dites

“Un décret par tous, un décret pour tous” offre l'opportunité aux électeurs de contribuer à l'élaboration de futurs décrets en Wallonie. Et vous, que pensez-vous de la démocratie participative ? Nous vous avons posé la question via notre appel à témoignages publié sur notre site [lalibre.be](http://lalibre.be). Pour une large majorité d'entre vous (90%), c'est une bonne idée qui permet aux politiques d'avoir un écho du terrain et des véritables idéaux des gens. Pour d'autres (10%), elle mènerait à des dérives et serait le porte-voix des extrêmes.

- La plateforme française “Parlement&Citoyens” permet à des citoyens d'influencer certains projets de loi.
- Le parlement de Wallonie s'en inspire avec sa propre plateforme, “Un décret par tous, un décret pour tous”.

Reste à convaincre députés et citoyens de s'impliquer activement.

**P**articipez très directement et en toute transparence à la rédaction de décrets avec les députés”, propose le court spot promotionnel qui accompagne le lancement d’*“un décret par tous, un décret pour tous”*, la plateforme interactive du parlement de Wallonie. Inspirée par une initiative française intitulée *“Parlement&Citoyens”*, celle-ci vise à introduire plus de démocratie et de transparence dans l’élaboration des décrets. C’est d’ailleurs au même prestataire que le parlement a fait appel pour concevoir sa propre plateforme: la start-up Cap Collectif, qui a développé *“Parlement&Citoyens”* dès 2013.

### Rédaction collaborative

*“A l’origine, Parlement&Citoyens a été lancé car nous avions la conviction qu’il était nécessaire de changer la façon dont la loi était élaborée en France, c’est-à-dire, élaborée à huis clos par quelques-uns, argumente Cyril Lage, CEO de Cap Collectif. Nous voulions passer à une logique où elle serait construite à ciel ouvert.”*

La méthodologie prend rapidement la forme d’une rédaction collaborative de la loi en différentes étapes, de la proposition à la consultation, en passant par le débat et la synthèse des différents arguments. Les principaux objectifs : renforcer l’efficacité des politiques publiques, la légitimité des lois produites et la confiance des citoyens envers les acteurs politiques.

Des objectifs également poursuivis par le parlement wallon, alors que l’accord sur un projet de grande consultation populaire en Wallonie semble plus que jamais au point mort. *“La plateforme est un nouvel outil mis à disposition de tous les députés qui souhaitent associer les citoyens à l’élaboration d’une proposition de décret”*, a expliqué André Antoine (CDH), le président du parlement de Wallonie.

### Volonté de transparence

Côté français, la charte de la Plateforme est on ne peut plus claire, les parlementaires étant tenus (par exemple) de *“respecter toutes les étapes de la méthode de consultation”* ou *“de déclarer, sur la plateforme, le nom de chaque groupe d’intérêts qu’ils [rencontrent ou auditionnent], dans le cadre des consultations qu’ils animent] sur ‘Parlement&Citoyens’”*.

Côté belge, la députée Hélène

Ryckmans (Ecolo) n’a pas signé de charte, mais elle s’est engagée *“à entendre le citoyen et à tenir compte de son avis au moment d’élaborer la proposition de décret”*. Sa proposition visant à créer des territoires *“zéro chômeurs de longue durée”* a déjà suscité quelques contributions, pour la plupart argumentées. Elle s’en réjouit, et loue l’aspect incitatif du projet: *“Il est possible pour tous les députés de rentrer dans la démarche. Moi je l’ai trouvée intéressante parce que c’est une initiative que nous avons souvent poussée : une démocratie qui ne soit pas seulement représentative, et qui fasse en sorte que le citoyen puisse s’exprimer et contribuer avec son expérience à l’élaboration des décisions publiques.”*

Techniquement, la députée se sent à l’aise avec la plateforme, bien qu’elle doive encore vérifier comment *“tout cela marche”*, notamment pour traiter au mieux avec les contributions qui lui parviennent. Le temps presse: tout le processus (proposition de décret, contributions, synthèse et rédaction) doit être bouclé en un mois. *“Le timing est serré”*, admet Hélène Ryckmans.

### Une influence diffuse, mais réelle

Actuellement, la plateforme *“Parlement&Citoyens”* compte une trentaine de membres chez les parlementaires français. C’est peu, au regard du nombre total de députés et de sénateurs (confondus, ils sont plus de 900). Mais certaines consultations ont eu une influence sur des projets de loi retentissants. Telle la loi Labbé, qui a contribué à l’interdiction de vente de pesticides chimiques à des particuliers d’ici à 2019 (parmi lesquels l’emblématique Roundup).

*“Cette loi a été co-construite sur la plateforme, avance Cyril Lage. Et elle l’a été avec seulement 500 citoyens.”* Lesquels ont avancé des propositions qui ont permis de *“baliser et améliorer le projet de loi”*.

En attendant les premiers résultats des consultations en cours sur la plateforme *“Un décret par tous, un décret pour tous”*, le CEO de Cap Collectif loue l’attitude de bon élève qu’a adoptée le parlement dans la mise en place du dispositif: *“Ils ont appliqué l’ensemble des recommandations qui accompagnent la co-construction d’une décision. Ils ont mis en place les facteurs-clés de succès : de bout en bout, l’utilisateur va pouvoir suivre le processus. Je peux vous assurer que c’est loin d’être la règle chez tous nos clients.”* En théorie, cette expérience de démocratie participative a donc tout pour réussir. Reste à le prouver en pratique.

Ct.B.

## QUELQUES-UNES DE VOS RÉACTIONS SUR LALIBRE.BE

Cédric, 40 ans  
**Oui**

Le principe même d'une démocratie est de permettre aux citoyens d'exprimer leurs idées et idéaux pour la société de demain. Si j'en avais la possibilité, j'aimerais que soit créé un décret pour supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires.

Bertrand, 27 ans  
**Oui**

La démocratie participative permettrait aux politiciens de mieux comprendre ce qui touche ou inquiète les citoyens et d'orienter leurs décisions en fonction. Il reste à espérer que ce ne soit pas un écran de fumée. Pour ma part, je voudrais que l'immunité parlementaire puisse être levée par une personne compétente (comme un juge) ou de manière automatique dans certaines situations.

Benoît, 52 ans  
**Oui**

Tant que la décision finale reste au parlement représentatif, la créativité et la démocratie participative restent les meilleurs alliés de la démocratie représentative. Si je devais mettre en place un décret, ce serait pour imposer le changement de 50% du conseil d'administration dans les entreprises qui prennent la lourde décision d'un licenciement collectif.

Sylvain, 64 ans  
**Oui**

La démocratie participative permet d'être en phase avec les réalités du terrain. Quant à moi, si je devais instaurer un décret, il autoriserait le droit à l'antenne pour les radioamateurs.

Benoît, 55 ans  
**Oui**

Il y a plus d'idées dans les têtes de 4 millions de Wallons que dans celles des 50 parlementaires ! Personnellement, j'aimerais qu'on mette en place un système de surveillance pour lutter contre les dépôts clandestins.

Jean-Claude, 75 ans  
**Oui**

Je trouve qu'il y a trop de ministres et de députés. La démocratie participative permettrait peut-être de réduire ce nombre et de diminuer la dette wallonne.

Brigitte, 39 ans  
**Oui**

Notre société regorge de personnes créatives et spécialisées dans certains domaines. J'aimerais que l'on mette en place des mesures, par exemple fiscales, pour promouvoir le covoiturage.

Olivier, 31 ans  
**Non**

La majorité des gens qui participeront à cette plateforme citoyenne seront probablement représentatifs des extrêmes, et non pas de la majorité des gens qui, finalement, se contentent du système actuel.